
MARCHE PUBLIC DE PRESTATION

COMMUNE DE LA ROCHEFOUCAULD

ACTE D'ENGAGEMENT

OBJET DU MARCHE

Eau potable – Marché de prestation

Prestation pour le relevé des compteurs et la gestion des abonnés

MODE DE PASSATION

Procédure adaptée – Article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016
relatif aux marchés publics

MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNE DE LA ROCHEFOUCAULD

Représentée par Monsieur le Maire Lucien VAYSSIERE

Mairie - Place Emile Roux – 16 110 LA ROCHEFOUCAULD

Téléphone : 05.45.62.02.61 – Fax : 05.45.63.51.87

Courriel : ville.larochefoucauld@wanadoo.fr

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Le vendredi 08 septembre à 12h00

TABLE DES MATIERES

1. CONTRACTANT	3
2. CADRE ET DUREE DU MARCHE	4
2.1 Cadre du marché	4
2.2 Nantissement ou cession de créance	4
2.3 Durée d'exécution du marché.....	4
2.4 Reconduction	4
3. PRIX.....	5
4. PAIEMENTS	5

1. CONTRACTANT

Je soussigné, contractant unique (*nom, prénom*) :
nommé dans le marché comme « **le prestataire** »,

Agissant en mon nom personnel, domicilié à (*adresse complète et n° de téléphone*) :
.....
.....

- Agissant au nom et pour le compte de la société suivante :
- Intitulé complet et forme juridique de la société :
.....
.....
 - Siège social à (*adresse complète*) :
.....
.....
 - Téléphone :
 - Télécopie :
 - Adresse électronique :
 - N° d'identification SIRET :
 - Code APE :
 - N° d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières et des documents qui y sont mentionnés et annexés et m'être personnellement rendu compte sur place de la nature et des spécificités des prestations à réaliser,

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date de remise des offres.

2. CADRE ET DUREE DU MARCHE

2.1 CADRE DU MARCHE

Le présent marché a pour objet :

- La gestion des abonnés du service d'eau potable et du service d'assainissement collectif comprenant le relevé des compteurs des abonnés, l'établissement des factures, la mise sous pli et l'envoi des factures. Le recouvrement des sommes est assuré par la collectivité.
- A la demande de la collectivité, des travaux de renouvellement de compteurs ou de création de branchements neufs.

Ordonnateur : Monsieur le Maire de La Rochefoucauld

Comptable assignataire des paiements : Trésorier de La Rochefoucauld

2.2 NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est de euros TVA incluse

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun.

A La Rochefoucauld, le Le représentant de l'entité adjudicatrice,

2.3 DUREE D'EXECUTION DU MARCHE

Le marché prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018 ou à partir du jour suivant la date de l'accusé de réception de la notification du marché, quand celui-ci est postérieur.

L'échéance du marché est fixée au 31 décembre 2021, sauf résiliation anticipée

2.4 RECONDUCTION

Le marché pourra être reconduit pour une période de 1 an, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

La reconduction sera notifiée au titulaire par la personne responsable du marché.

Aucune indemnisation n'est prévue en cas de non reconduction.

3. PRIX

La définition, le contenu ainsi que les modalités de variation des prix sont définis au cahier des clauses particulières.

La rémunération annuelle du prestataire est définie ci-dessous :

- Un prix par facture émise de € H.T. multiplié par le nombre de facture émises à l'encontre des abonnés du service.

Les travaux de renouvellement de compteurs ou de branchement sont facturés à la collectivité, après réalisation par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau de prix unitaire, annexé au présent marché.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur en juin 2017 (mois m₀.)

4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées dans le cahier des clauses particulières.

A la fin de chaque exercice avant le premier février de l'année suivante, le prestataire produira le compte définitif de sa rémunération relative à l'exercice.

<input type="checkbox"/> Prestataire unique													<i>Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique</i>												
L'entité adjudicatrice se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :																									
Compte ouvert à l'organisme bancaire :																									
A :																									
Au nom de :																									
Sous le numéro :													Clé												
Code banque :													Code guichet												
<i>(joindre un RIB ou RIP)</i>																									

Avance

Partie à valoriser si vous répondez en tant que titulaire unique

Il est prévu une avance (si le montant du marché est supérieur à 50 000 € H.T. et délai supérieur à 2 mois)

Toutefois, le titulaire doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande ou d'une caution solidaire et personnelle à concurrence de 100 % du montant de l'avance.

L'entreprise désignée ci-avant :

- Refuse de percevoir l'avance prévue dans le cahier des clauses particulières.**
- Ne refuse pas de percevoir l'avance prévue dans le cahier des clauses particulières.**

Fait en un seul original

à : _____ le : _____

Signature(s) du/des prestataire(s) :

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le représentant de l'entité adjudicatrice :

A : le :